

### *Allocations familiales*

Monsieur l'Orateur, s'il me reste quelques minutes j'aimerais communiquer à la Chambre un article très intéressant que j'ai lu dans le journal *Le Devoir*, intitulé «La nouvelle politique sociale du gouvernement fédéral», écrit par Michel Pelletier, économiste et juriste. Cet auteur est engagé dans des travaux de recherche sur la politique sociale. Je cite:

D'Alembert a dit de la politique qu'elle est l'art de tromper les hommes. Valéry quant à lui estimait qu'elle est l'art d'empêcher les hommes de se mêler de ce qui les regarde. Si nous considérons l'ensemble des faits et gestes du gouvernement Trudeau depuis le premier août dernier, c'est-à-dire depuis que le premier ministre annonçait, dans une allocution télévisée surprise, la nouvelle politique économique que son gouvernement entendait mettre en œuvre au lendemain du sommet économique de Bonn, nous pourrions trouver de nombreux éléments pour étayer l'une et l'autre opinions.

Non pas que M. Trudeau ou l'un ou l'autre de ses ministres nous ait menti. Ce serait là un procédé trop évident et par conséquent inefficace. Mais c'est plutôt par un savant dosage de mise-en-scène et de dramatisation, par une multiplication des conférences de presse et des déclarations apparemment impromptues et improvisées, par le dévoilement des éléments de la nouvelle politique, par bribes et sans logique évidente, par l'étalement dans le temps de chacun de ses dévoilements partiels, c'est par tous ces moyens indirects que le cabinet Trudeau a su semer la confusion dans nos esprits tout en créant l'impression de faire beaucoup et en peu de temps.

Notons bien qu'il dit des vérités, de grandes vérités. Je poursuis la citation:

Il était évident dès ce moment-là que pour atteindre simultanément des objectifs au moins concurrents sinon contradictoires—à savoir, faire plus pour stimuler l'économie et plus pour les personnes les plus vulnérables tout en réduisant les dépenses de l'État de deux milliards et demi de dollars—le gouvernement allait devoir faire montre d'un grand talent de prestidigitateur. Et si nous pouvons admettre que l'État puisse enlever des «avantages sociaux» à certains pour les redonner à d'autres, nous pouvons craindre aussi qu'il ne profite de l'occasion pour réaffecter les sommes épargnées à même les programmes sociaux aux fins de «stimulation économique».

Et c'est justement ce point, quand on parle de la «stimulation économique», qui m'a un peu énervé, parce que je vois à travers tous ces énoncés et à travers tout ce montant recueilli à même les allocations familiales que le gouvernement peut s'en servir, c'est pour cela que je le mentionne, parce qu'au moins quand cela arrivera, on dira qu'on s'en doutait, qu'on peut s'en servir à d'autres fins qu'à la satisfaction aux besoins des services sociaux. Je crois que les propositions et les critiques que j'ai faites sont inspirées de la plus grande sincérité, et c'est pour essayer de donner à ce bill un air plus social et plus humain, moins impersonnel et surtout moins centralisateur qui contrôlera moins notre population, parce qu'on s'en va vers un contrôle absolu, aussi absolu, je pense, sinon plus que celui qui existe dans les pays soviétiques eux-mêmes.

[Traduction]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer mon discours en précisant, puisqu'il semble y avoir eu confusion chez quelques députés et certains journalistes, que les députés du Nouveau-Parti démocratique appuient le principe du projet de loi.

Oui, nous sommes en faveur du projet de loi comme l'avait déclaré mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a été le premier de notre parti à prendre la parole, la raison étant que pour la première fois, un gouvernement fédéral modifie la loi de l'impôt sur le revenu plutôt à l'avantage des contribuables des catégories inférieures qu'au profit des catégories supérieures. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, des particuliers qui ne payent aucun impôt, simplement parce qu'ils n'ont pas de revenu imposable, profiteront de certains avantages. Nous espérons que c'est le premier pas vers l'impôt négatif, principe que nous défendons

[M. Gauthier (Roberval).]

depuis des années et que les gouvernements provinciaux néo-démocrates de la Colombie-Britannique et du Manitoba avaient commencé à instaurer il y a des années.

Quand les néo-démocrates étaient au pouvoir au Manitoba, ils ont modifié le crédit pour impôt foncier de manière à permettre à chaque famille, qu'elle soit locataire ou propriétaire, de bénéficier du crédit d'impôt. Cette mesure touchait les personnes qui n'avaient pas assez de revenus pour payer l'impôt, si bien que les contribuables des catégories inférieures obtenaient le plus d'avantages tandis que ceux des catégories supérieures en obtenaient moins. Faut-il s'étonner alors puisque nous défendons ce principe, de nous voir approuver le projet de loi.

Les raisons de notre attitude ont été très bien exposées dans un document publié en août dernier par le Conseil national du bien-être, document qui s'intitulait «Le crédit d'impôt pour enfants remboursable, ce qu'il est... ce qu'il donne». En voici un passage:

Le 24 août, le gouvernement fédéral nous a fait par ce qui semble être le plus profond remaniement de ses programmes d'aide financière aux familles ayant des enfants depuis l'instauration des allocations familiales. Pour la première fois, le régime fiscal fédéral procure des avantages aux familles à revenu modique ou moyen, y compris les indigents. Contrairement aux réductions d'impôt habituelles dont les pauvres ne bénéficiaient pas parce qu'ils ne payaient pas d'impôt, on conçu un nouveau mécanisme, un crédit d'impôt pour enfants de \$200 remboursable, tout à fait favorable aux familles les plus pauvres, les plus nécessiteuses. D'ailleurs, toutes les familles dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale, pourront bénéficier des mêmes avantages. Dans la mesure où le revenu dépasse la moyenne et que le besoin d'aide financière se fait moins sentir, ces avantages s'atténuent progressivement et ne s'appliquent plus à un point donné.

Nous souscrivons sans réserve à cette déclaration de principe, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de loi.

En écoutant certains propos de porte-parole du gouvernement, il nous est apparu difficile de continuer d'appuyer le projet de loi. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Anderson) a proposé que les pensions que touchent tous les Canadiens à 65 ans, c'est-à-dire la pension sur la sécurité de la vieillesse, ne soit plus indexée. Pour nous, il s'agirait là d'une première tentative de rupture avec le principe de l'universalité de certains programmes. Nous sommes en faveur de programmes universels, et nous entendons lutter vigoureusement contre ce genre de proposition. J'espère qu'en faisant cette proposition, le député ne lançait pas un ballon politique au nom du gouvernement.

Il ne nous a pas été facile non plus de continuer d'appuyer le projet de loi lorsque nous avons écouté le discours qu'a prononcé hier le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Lachance.) Il a jugé bon de sermonner le député de Broadview (M. Rae) sous prétexte que celui-ci n'avait pas le droit de parler de la pauvreté vu qu'il n'a jamais été pauvre. Il a ensuite prétendu que s'il y avait des pauvres au Canada, ils étaient très rares. Il a déclaré que le gouvernement actuel s'était efforcé avec succès de réduire l'écart entre les riches et les pauvres.

● (1602)

Comme l'indique la page 708 du harsard, le secrétaire parlementaire a affirmé que le député de Broadview devrait «appuyer les efforts du gouvernement actuel et de tout autre gouvernement à l'avenir en vue de mieux satisfaire aux besoins des Canadiens qui éprouvent des difficultés économiques et en vue de réduire l'écart entre les riches et les pauvres». Le